Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 23 MARS 2013

Membres présents: Katia Allio, Marilyn Boily, Raphaëlle Boucard, Mathilde Carré, Thora Constant, Anne-Laure De Rham, Rotraut Dubuis, Thérèse Dupont, Joëlle Gourier, Nicole Heusch, Christine Hof, Monique Joly, Violaine Knecht, Pascale Lifschitz, Anne Piguet-Krämer, Manuela Randegger, Nicolas Rogg, Pierre-André Sierro, Catherine Starkier, Brigitte Straubhaar, Maribel Torrent, Emilie Truchet, Phyllis Wieringa.

Soient 23 voix de vote.

Non-Membres présents : Nadia Bagnoud, Philémon Favrod, Jessica Monga.

Personnes excusées: Martine Aeschlimann, Fabienne Antonietti, Willy Campana, Jean-Michel Capt, Véronique Crittin Cuche, Marcel Droz, Finou Du Pasquier, Claudia Gnesa, Carol Gygax, Anaït Lenoir, Geneviève Marthaler-Conne, Marine Métraux, Marie-Paule Meuwly, Nathalie Monnin Gallay, Roberta Pedrinis, Marc Pellet, Yves-Alain Repond, Jacqueline Rommerts, Rose-Marie Rummel Walker, Brigitte Shah.

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale de l'APSAT du 23 mars 2013

I. 08h30 à 09h00 = Accueil (café-croissants)

II. 09H00 À 13H = PARTIE OFFICIELLE

Elle se déroule à l'Association Le Châtelard, Chemin de la Cigale 21, à Lausanne.

II. 09H00 - 13H00 = PARTIE OFFICIELLE

1. Introduction
2. Approbation de l'Ordre du Jour et approbation du PV de l'Assemblée Générale du 24 mars 2012 * – vote
3. Différents rapports :
   - Présidente – vote.
   - Commission Ethique – vote.
   - Commission Evaluation – vote.
   - Commission Bibliographie/Forum – vote.
   - Commission ARAET-APSAT – vote.
   - Commission Terrain – vote.
   - Commission Site Internet – vote.
   - Représentante APSAT au sein de la CASAT – vote.
   - Représentante CASAT au sein du comité de l'APSAT – vote.
   - Responsable du BURAD – vote.
   - Déléguée APSAT au sein de l'EESP – vote.
   - Trésorière avec présentation des dépenses 2012 * & budget 2013 * – vote.
   - Rapport des vérificateurs des comptes – vote.
   - Réélection des vérificateurs des comptes – vote.
   - Présentation / ASCA – vote.
   - Point «Festival de la Formation continue».

Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

PAUSE

4. Présentation des nouvelles missions liées aux Commissions – vote.
- commission Ethique
- commission Evaluation (→ Publication)
- commission Relations publiques
- commission Bibliographie/Forum

5. Modification des statuts et des critères d'admission – vote.
6. Compte rendu de la Journée Professionnelle 2012.
7. Démissions au sein du Comité et des Commissions / Réélections.
8. Divers et fin.

* Documents mis à disposition sur le site internet de l'Association dans l'Espace Membres.

- Le PV de l'AG du 24 mars 2012
- Les prévisions budgétaires 2013
- Les comptes de l'année 2012

La séance commence à 9 heures 5 minutes.

1 Introduction

Accueil des membres & salutations de la Présidente, Joëlle Gourier.

2 Approbation de l'Ordre du Jour et approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 24 mars 2012 :

Joëlle Gourier annonce une modification dans l'Ordre du Jour :
Les statuts et les critères d'admission de l'APSAT sont actuellement encore en relecture ; le Comité a décidé de créer une Commission spécifique dont la responsable est Maribel Torrent car le travail est titanesque. Ils n'ont donc pas été mis en ligne sur le site dans les temps pour la libre consultation par les membres. De ce fait, le point 5 initialement prévu (« Modification des statuts et des critères d'admission ») est remis à une **Assemblée Générale Extraordinaire le 15 juin prochain, au Buffet de la Gare de Lausanne** et **les documents seront mis en ligne sur le site dès le 15 mai prochain. Cette AG Extraordinaire ne sera consacrée qu'au vote relatif aux modifications des critères d'admission et des statuts de l'APSAT.**
Pourquoi le Comité a-t-il décidé de modifier les critères d'admission? Il semble que de nombreuses personnes pensent aujourd'hui ne pouvoir entrer à l'APSAT en raison d'une pratique en art-thérapie qu'ils jugent insuffisante eu égard aux exigences des critères d'admission actuels. Or, l'APSAT souhaite accueillir ces personnes afin de leur accorder une reconnaissance professionnelle malgré une pratique restreinte essentiellement liée aux difficultés d'exercice sur le terrain. De ce fait, le Comité est en train de réfléchir aux conditions de possibilité d'accueil de ces personnes.
Brigitte Straubhaar demande si les modifications des critères entraîneront notamment l'ouverture à d'autres pratiques telles que la danse-thérapie par exemple ?
Joëlle Gourier répond que oui et Catherine Starkier ajoute enfin que ces modifications concernent également les personnes qui ont atteint l'âge de l'AVS et qui continuent d'exercer,

même si leur pratique est limitée. Le Comité veut pouvoir garder une place pour ces personnes sans leur faire payer une cotisation maximum ou identique à ceux qui ont un exercice plus développé.
Thérèse Dupont suggère d'ouvrir la réflexion sur les critères d'admission aux membres et Joëlle Gourier évoque ainsi **la possibilité pour les membres de partager leurs suggestions et réflexions sur le sujet en écrivant par mail à l'adresse : apsat@art-therapeute.ch, avant le 1er mai prochain.**
Enfin, Violaine ajoute que, pour compenser les éventuelles absences des membres lors de l'AG Extraordinaire du 15 juin prochain, **une possibilité de vote sera mise en place via internet, dans l'Espace Membres du site.**

Après la mention de cette modification, l'Ordre du Jour est approuvé à l'unanimité.

Joëlle évoque le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 24 mars 2012 pour le soumettre au vote des membres.

Nicole Heusch rappelle alors l'importance d'une liste de présences bien tenue car elle affirme que l'année dernière, deux personnes n'étaient pas là mais ont été déclarées « présentes » dans le PV. Comme il y a un doute sur les personnes en question, Joëlle Gourier propose que Nicole Heusch reprécise cela par mail à la secrétaire de l'APSAT, Emilie Truchet. Nicole Heusch mentionne également quelques coquilles à la page 9 du PV, elle les précisera ultérieurement par mail.

Après ces remarques, le PV de l'AG du 24 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

3 Différents rapports :

• Rapport annuel de la Présidente - Joëlle Gourier.

Présentation du rapport par Joëlle Gourier.
Joëlle commence par évoquer le grand succès de la Journée Professionnelle du 16 mars 2013. Ce fut une très belle journée, couronnée par une réussite financière significative. Félicitations et remerciements chaleureux aux membres organisateurs de cette Journée.

Joëlle poursuit en mentionnant le beau travail accompli par le Comité, au fil des 12 réunions de cette année. Félicitations et remerciements à chacune des membres du Comité sans qui rien de tout cela ne serait possible.
Joëlle évoque alors les démissions à prévoir : en particulier celle de Violaine Knecht, pilier de l'Association depuis de nombreuses années, qui n'a ménagé ni son temps ni son engagement en tant que Présidente puis en tant que Vice-présidente de l'APSAT et que nous remercions vivement (applaudissements) ; et celle de Marilyn Boily qui a travaillé pour le Burad puis le Comité et que nous remercions chaleureusement pour son engagement (applaudissements).

Joëlle remercie encore chaque membre de chaque Commission et toutes les personnes qui ont manifesté d'une façon ou d'une autre leur confiance au Comité et au travail en marche. Les encouragements sont très précieux pour nous.

Cette année, le Comité s'est donc réuni 12 fois, ce qui représente un certain nombre d'heures.
L'essentiel de notre réflexion s'est concentré autour de l'Examen Professionnel Supérieur (EPS), de la Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes (CASAT), du lien entre

l'Association Romande Arts, Expression et Thérapies (ARAET) et l'APSAT, de la signature de la convention avec la Fondation Suisse pour les Médecines complémentaires (ASCA) - un grand Merci au passage à Pascale Lifschitz, cheville ouvrière de cet aboutissement concret -, de la révision du site internet avec notre fidèle webmaster, Philémon Favrod, là depuis le début et secondé par Thérèse Dupont et Emilie Truchet, notre nouvelle secrétaire. Ces dernières vont d'ailleurs bientôt pouvoir administrer et entretenir le site de façon autonome et les membres pourront aussi directement agir dans l'Espace Membres car le nouveau site sera beaucoup plus interactif qu'il ne l'était auparavant.

Au sein du Comité, depuis octobre 2012, nous avons accueilli une nouvelle secrétaire, Emilie Truchet, qu'il nous faudra d'ailleurs élire ensemble aujourd'hui afin d'officialiser sa prise de fonction. Un grand merci à Thérèse Dupont pour avoir travaillé avec compétence à ce poste pendant plus de 2 ans et bienvenue à Emilie Truchet dans notre équipe.

Joëlle évoque ensuite la signature de la convention avec l'ASCA, en février dernier, et présente ses excuses aux membres pour le retard qu'a pris cet accord en raison d'un malentendu. Cette convention sera effective en janvier 2014. Nous allons reparler de cette convention un peu plus tard afin d'expliquer ce que cela change pour les membres sur le plan de la tenue des dossiers et du prix que cela coûte. En tout cas, cela obligera les membres à renvoyer au Burad les justificatifs et les formulaires nécessaires à la ré-affiliation dès le début du mois de décembre pour que nous puissions honorer notre contrat avec l'ASCA.

Un peu plus tard, Joëlle présentera les nouvelles Commissions et les nouvelles missions à engager (cf **point 4.**) pour l'APSAT car le Comité voudrait engager quelques changements et nous allons avoir besoin d'aide pour ces nouveaux chantiers.

Joëlle évoque ensuite la perspective de changement des statuts et des critères d'admission et compare alors l'Association à une petite société qui ne cesse d'évoluer et de devenir… Ce qui l'amène à mentionner la demande, par une membre tessinoise, de création d'une antenne de l'APSAT au Tessin. Le chantier est enthousiasmant et les rencontres à venir (une 1ère est prévue en avril) se chargeront d'étudier comment cela peut se mettre en place de façon viable.

Joëlle rappelle enfin le lien essentiel qui nous relie à la CASAT et qui donne des fruits, des avancées, des interrogations, des incompréhensions parfois… Il est clair qu'en tout cas, cette collaboration permet de faire agir la pluralité et nous fait avancer, en évitant le risque du monolithisme et de la pensée unique. Nous saluons d'ailleurs Susanne Bärlocher et la remercions chaleureusement pour sa présence parmi nous.

Joëlle poursuit avec le lien qui nous unit à l'ARAET et remercie Nadia Bagnoud, membre du nouveau Comité de l'ARAET, d'être là. L'idée d'un lien et d'une collaboration ARAET-APSAT n'est pas morte et, depuis le temps que nous souhaitons nous rapprocher, Joëlle est certaine que nous parviendrons à mettre cela en place prochainement !

Enfin, Joëlle annonce sa prochaine démission du poste de Présidente de l'APSAT, en mars 2014. Elle restera au Conseil scientifique de l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques (EESP). Joëlle évoque d'ailleurs la retraite de Charles Chalverat qui va être remplacé par Viviane Prats. Après la prochaine réunion du Conseil scientifique (2 mai 2013), Joëlle rédigera une Newsletter pour les membres afin de les tenir informés de la réponse de Joseph Coquoz à la question de la possibilité pour l'EESP de rester prestataire de modules pour l'EPS ou non.

Pascale Lifschitz pose alors une question : si l'EESP reste prestataire de modules pour l'EPS, garde-t-elle les 2 voies de formation, le post-grade et l'EPS ?
Joëlle répond que oui, soulignant que cela n'implique pas que les diplômés de la Haute Ecole Spécialisée de la Suisse Occidentale (HES-SO) doivent passer l'EPS pour autant. A ce propos, un article, sorti dans *Le temps* du 22 mars 2013, apporté par Pierre-André Sierro, devra prochainement être envoyé à l'ensemble des membres par mail.

Joëlle propose que nous votions globalement à la fin des rapports plutôt qu'à la fin de chaque rapport. Cette suggestion est acceptée.

- **Rapport annuel de la Commission Ethique – Nicole Heusch (CASAT) et Violaine Knecht (APSAT).**

Nicole Heusch - CASAT

Nicole Heusch est à la Commission Ethique de la CASAT, commission créée en 2011, « dormante » (puisque encore jamais sollicitée) mais pas « endormie ». Ses 5 membres sont sollicités lorsqu'un(e) art-thérapeute contrevient au Code de déontologie de la CASAT et qu'une plainte est ainsi déposée. Plus généralement, la Commission mène une réflexion éthique pour constituer des documents en lien avec la pratique de l'art-thérapie et pour établir le protocole à appliquer en cas de plainte.
La dernière réunion s'est tenue en novembre 2012 ; son objectif était de travailler sur le protocole des plaintes et des documents qui sont actuellement en voie de validation par le Comité de la CASAT. Pour asseoir sa réflexion, la Commission s'appuie sur des cas fictifs (la plupart du temps, les plaintes qui arrivent au Comité concernent la rupture du secret professionnel ou les abus sexuels).
Dans le « contrat thérapeutique » qui unit un patient et son thérapeute et précède le commencement du travail thérapeutique, il peut être utile de prévoir un alinéa précisant la possibilité du recours, grâce au Code de déontologie protégeant le patient ET le thérapeute.
La réunion de la Commission Ethique de la CASAT prévue en avril est reportée et se fera plus tard dans l'année.

Mathilde Carré pose une question sur les « cas fictifs » : Nicole Heusch précise qu'ils s'appuient sur ce qui se présente le plus souvent dans un cadre thérapeutique.

Violaine Knecht - APSAT

Violaine Knecht est membre de la Commission Ethique de l'APSAT depuis sa création, qui elle-même date des débuts de l'Association.
L'essentiel du travail de cette Commission fut d'élaborer un Code de déontologie et d'établir une procédure à suivre en cas de dépôt de plainte. Etant donné l'aspect « dormant » de cette Commission, il a été envisagé, au moment de la réunion des Commissions du 26 janvier 2013, la possibilité de la dissolution de cette Commission pour déléguer ses questions à la Commission Ethique de la CASAT. Finalement, il a été décidé qu'il serait plus pertinent de la conserver afin de garder une certaine indépendance vis à vis de la CASAT et d'éviter des soucis supplémentaires de traduction, tout en gardant un lien bien vivant avec la Commission Ethique de la CASAT.
Nous avons également décidé que les membres de la Commission Ethique ne devaient pas être membres ni du Comité ni d'une autre Commission de l'APSAT, par souci de neutralité absolue. Violaine Knecht sortant précisément du Comité ce jour, elle se propose de rester

responsable de la Commission Ethique de l'APSAT pour poursuivre le travail engagé et continuer de garder le contact avec la Commission Ethique de la CASAT.

- **Rapport annuel de la Commission Evaluation – Violaine Knecht**

Violaine Knecht poursuit. Elle rappelle que cette Commission fut aussi créée au tout début de l'APSAT en vue de fournir des outils d'évaluation à la profession d'art-thérapeute pour sa reconnaissance professionnelle. Etant donné les actions engagées par la CASAT en parallèle, elle est restée suspendue et un peu dormante.
Lors de la réunion du 26 janvier 2013, le Comité a donc proposé de dissoudre cette Commission et de la remplacer par une Commission Publication, mandatée pour recruter des personnes volontaires pour écrire et développer des études de situation afin de mettre en avant la pratique de l'art-thérapie.
Violaine annonce qu'elle se retire de cette Commission et précise qu'il va donc s'agir aujourd'hui de faire appel à des volontaires pour créer et mener les actions de cette nouvelle Commission.

- **Rapport annuel de la Commission Biblioforum – Catherine Starkier**

Catherine Starkier prend la parole.
Catherine précise que cette Commission Biblioforum s'est réunie entre 2009 et 2010 autour d'elle-même, Rose-Marie Rummel et Raphaëlle Boucard. Elle était mandatée pour recenser tous les livres concernant l'art-thérapie en les regroupant par grands thèmes (40aine de thèmes). Tous les titres ont alors été mis en ligne sur le site internet de l'APSAT avec la création du Biblioforum (220 livres présents avec titre/éditeur/intro appréciative ou extrait de la 4ème de couverture). Toutefois, il fut vite constaté que l'espace Biblioforum du site était fort peu consulté malgré sa conception en forme de « forum » pour favoriser les échanges interactifs et les partages d'avis. Pourquoi si peu de consultation ? Lors de la réunion du 26 janvier 2013, le Comité a pensé que peut-être était-ce l'aspect « forum » de cet espace qui le rendait peu attrayant, ou encore son nom, le « Biblioforum » ? Fut donc suggéré la possibilité de le nommer « Bibliothèque » et de profiter de la refonte du site pour effectuer ce changement et faire en sorte qu'on « tombe facilement » sur la Bibliothèque lorsqu'on cherche le site de l'APSAT sur Google.
La CASAT, très intéressée par ce travail d'archivage, a proposé que la Bibliothèque soit aussi mise à disposition des membres de la CASAT, ce qui nécessite maintenant un gros travail de traduction (italien, anglais, allemand, espagnol). Le Comité propose donc que de nouveaux membres viennent apporter leurs compétences linguistiques au sein de la Commission Bibliothèque pour l'ouvrir au multilinguisme. Un peu plus tard, il sera donc question de faire appel aux volontaires bilingues ou trilingues pour remplacer Rose-Marie Rummel et compléter l'effectif de la Commission Bibliothèque. Au passage, Catherine regrette que l'EESP ne fasse pas de publicité pour cet espace si riche pour les professionnels et futurs professionnels de l'art-thérapie. Pierre-André Sierro assure que dorénavant ce sera fait.

Proposition d'un membre d'appeler cela « Médiathèque » ou d'ajouter un volet « Médiathèque » à l'espace Bibliothèque du site pour l'éventuelle mise en ligne de vidéos… La proposition est retenue : il sera ajouté un espace « Médiathèque » au sein de la Bibliothèque.

Catherine ajoute enfin qu'il est aussi prévu d'ajouter un espace destiné à la publication, aux mémoires, aux écrits théoriques, aux articles mais que cela reste à étudier avec l'EESP et que ce sera le travail de l'année à venir.

Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

Pour finir, Catherine rappelle que cet espace est consultable sans être membre, c'est-à-dire sans avoir à passer par l'Espace Membres du site.

- **Rapport annuel de la Commission ARAET/APSAT – Phyllis Wieringa**

Phyllis Wieringa se présente et précise qu'elle est entrée au Comité avec l'intention de travailler au rapprochement ARAET/APSAT car elle souhaitait vraiment associer les forces et les différences. Elle a donc rejoint une équipe qui était déjà en route et qui comptait Mathilde Carré, Novella Albrici et Pierre Debaz.
La réflexion a commencé dans un moment de transition pour Pierre Debaz qui envisageait déjà de se retirer de la présidence de l'ARAET. Seulement 6 réunions et peu d'avancée étant donné les mouvements et les changements qui se sont déroulés au cœur de l'ARAET d'une part (changement de présidence) et de l'APSAT d'autre part (question des statuts et des critères d'admission en travail). Une ébauche de réflexion s'est tout de même mise en place mais il semble encore prématuré d'en dire plus étant donné que l'ARAET est en pleine reconstitution de son Comité.
Nadia Bagnoud, du Comité de l'ARAET, pense en effet qu'il ne faut pas se précipiter, laisser les choses ouvertes pour accueillir la suite des évènements en se montrant patients et en gardant cette volonté de rapprochement bien en tête.
A suivre donc l'année prochaine !

- **Rapport annuel de la Commission Terrain – Mathilde Carré**

Mathilde Carré présente un Power Point.
Cette Commission Terrain s'est créée cette année (2011) et fut une des raisons de la venue de Mathilde au sein du Comité de l'APSAT. Elle compte Phyllis Wieringa, Thérèse Dupont, Mathilde Carré, Maribel Torrent puis, Catherine Starkier et Marilyn Boily. Catherine et Maribel quittent aujourd'hui cette Commission pour s'investir ailleurs dorénavant.

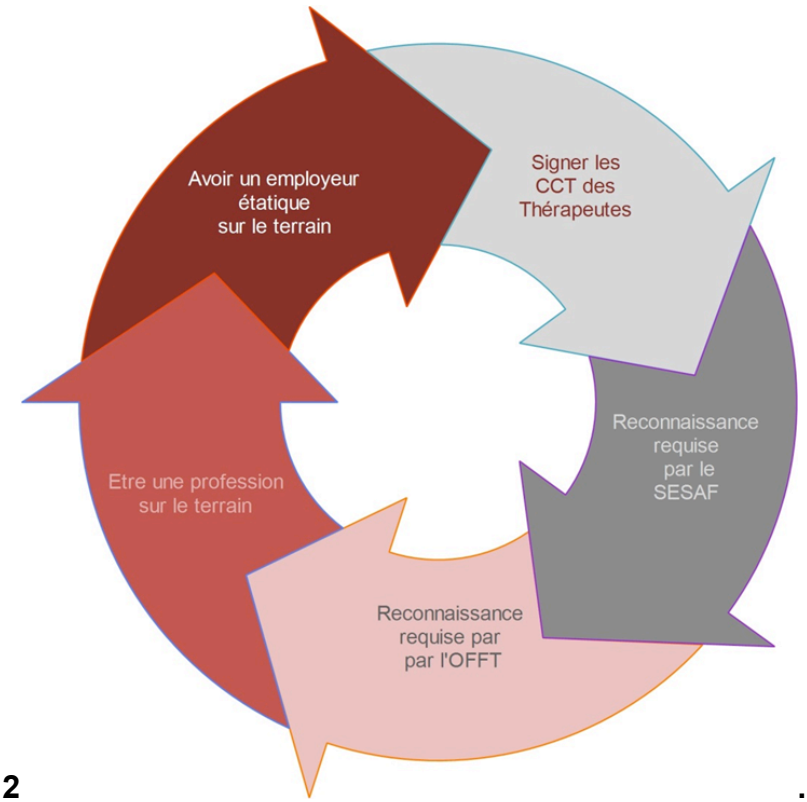
Avoir un employeur étatique sur le terrain
Signer les CCT des Thérapeutes
Reconnaissance requise par le SESAF
Reconnaissance requise par par l'OFFT
Etre une profession sur le terrain

Etat des lieux en 2010-2012 .

Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

NB : un document explicatif et récapitulatif de toutes les abréviations utilisées dans ce rapport se trouve en p. 12

Mathilde commence par un état des lieux dans le Canton de Vaud (car Genève et Fribourg sont largement en avance – le Valais un peu derrière Vaud). Pour avoir un employeur étatique et être sur le terrain, il fallait signer des conventions collectives. Pour faire partie des conventions collectives, il fallait la reconnaissance du Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF) et l'aval des organes payeurs (SESAF, Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement – SASH –, Service de Protection de la Jeunesse – SPJ - et Service de Prévoyance et des Aides Sociales – SPAS –). Pour cela, il fallait être reconnu par l'Office Fédéral de la Formation Professionnelle et de la Technologie (OFFT) et pour cela, il fallait être reconnu sur le terrain… Bref, sorte de « serpent qui se mord la queue » à l'infini !

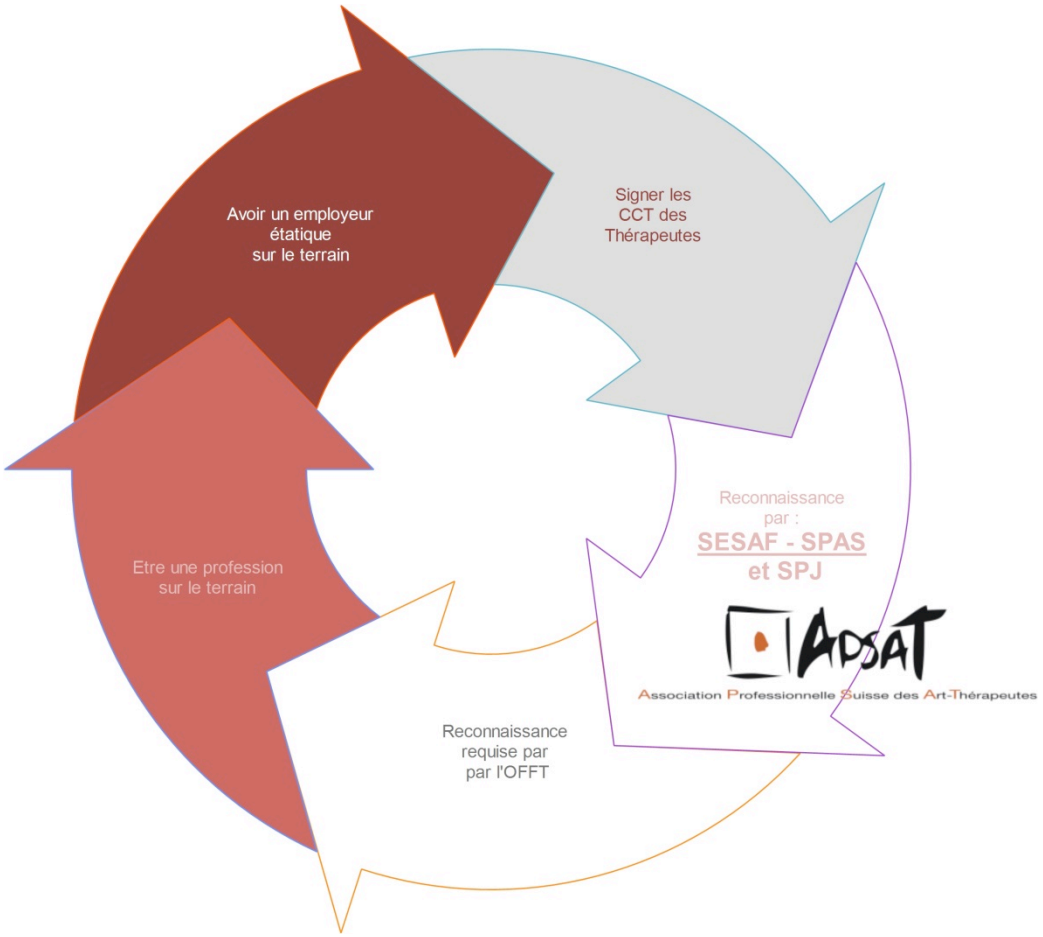
Avoir un employeur étatique sur le terrain
Signer les CCT des Thérapeutes
Reconnaissance par : SESAF - SPAS et SPJ
Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes
Reconnaissance requise par par l'OFFT
Etre une profession sur le terrain

Après un an de travail

Le travail effectué depuis mai 2011 s'est donc concentré sur :

- l'apprentissage du réseau politique et de soins
- les contacts réguliers avec les conventions collectives de travail des thérapeutes
- les contacts réguliers avec le SESAF (organe vaudois). C'est d'ailleurs Mathilde qui a informé le SESAF que l'OFFT avait reconnu la profession d'art-thérapeute – EPS alors que de lui dépend notre entrée dans les conventions collectives.
- les contacts réguliers avec l'OFFT, la HES
- l'organisation d'une assemblée entre la HES et la CASAT pour s'assurer que les 2 filières pouvaient bien coexister et qu'il n'y aurait pas que l'EPS qui serait reconnu.
- le travail effectué en Commission avec Thérèse Dupont, Maribel Torrent et toute l'équipe

- le surf quotidien depuis plus de 2 mois sur le site officiel de l'état de Vaud pour prendre connaissance des lois votées sur les travailleurs sociaux et portées au Conseil d'Etat

La Commission a collecté des informations sur Fribourg et sur Vaud. Pour rentrer dans les conventions collectives de travail, il faut fournir un dossier énorme et aucun mode d'emploi n'est donné pour aider la constitution. Thérèse Dupont a tout de même trouvé Evalfree à Fribourg, précieux petit « guide line » sur lequel pourra s'appuyer la constitution des dossiers à venir déjà en ébauche. La Commission a collecté des informations sur les filières de formation, les types de diplômes à représenter et à défendre. Il faut poursuivre les contacts réguliers avec la Convention Collective des Thérapeutes (CCT), l'OFFT, la HES et la CASAT. Il faut poursuivre les demandes d'accord de principe auprès du SPAS (obtenu), du SESAF (obtenu), du SPJ (quasi obtenu mais à suivre sous peu).

Après 2 ans de travail, nouvel état des lieux :
Le titre HES étant spécialisant, il ne suffit pas pour être présent sur le terrain pour les art-thérapeutes non issus d'une formation dans le social, le médical ou la psychologie. L'EPS nous a donc permis d'obtenir une reconnaissance de terrain grâce à l'OFFT. C'est là qu'il est très important pour l'APSAT de continuer de soutenir la CASAT car, pour tous les gens qui ne sont pas issus d'une filière sociale ou de soin, il faut une reconnaissance de terrain.
Cette reconnaissance de l'OFFT a permis d'obtenir un accord de principe du SESAF et du SPAS, qui sont des organes payeurs et peuvent créer des dotations financières (comme le SPJ et le SASH qui restent encore à convaincre) pour les nouvelles professions.

Dans les prochains jours, sur Vaud, il nous faut contrôler les publications car une loi sur la pédagogie spécialisée est en cours d'étude. Si l'art-thérapie n'est pas encore reconnue pour entrer dans le milieu scolaire comme les psychologues et les infirmiers (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu scolaire - PPLS) alors que la loi est encore en phase parlementaire (et donc consultable sur internet) et que nous parvenons à réunir assez de monde pour réclamer cette reconnaissance et identifier le besoin des art-thérapeutes sur le terrain, en s'alliant de nouveau avec la CASAT, on peut obtenir un recours, saisir la Commission qui se charge du règlement d'application de la dite loi et avoir la possibilité d'insérer l'art-thérapie dans le texte de loi.

Sur Fribourg, si l'art-thérapie est déjà classifiée, elle l'est à un niveau trop faible selon l'APSAT (même niveau que l'ergothérapie). Il reste donc encore du travail pour faire ré-évaluer l'art-thérapie.

Perspectives de collaboration et objectifs 2013-2014 :
- mandats communs avec la CASAT pour uniformiser la reconnaissance entre les cantons
- écrire à Anne-Catherine Lion et Pierre-Yves Maillard qui signent les diplômes d'art-thérapie mais ne font pas de place aux art-thérapeutes sur le terrain
- nécessité de travailler avec les hôpitaux universitaires
- continuer le lien avec l'ASCA
- rapprochement avec le Bureau d'admission de l'ARAET
- rentrer dans les conventions collectives des thérapeutes

Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

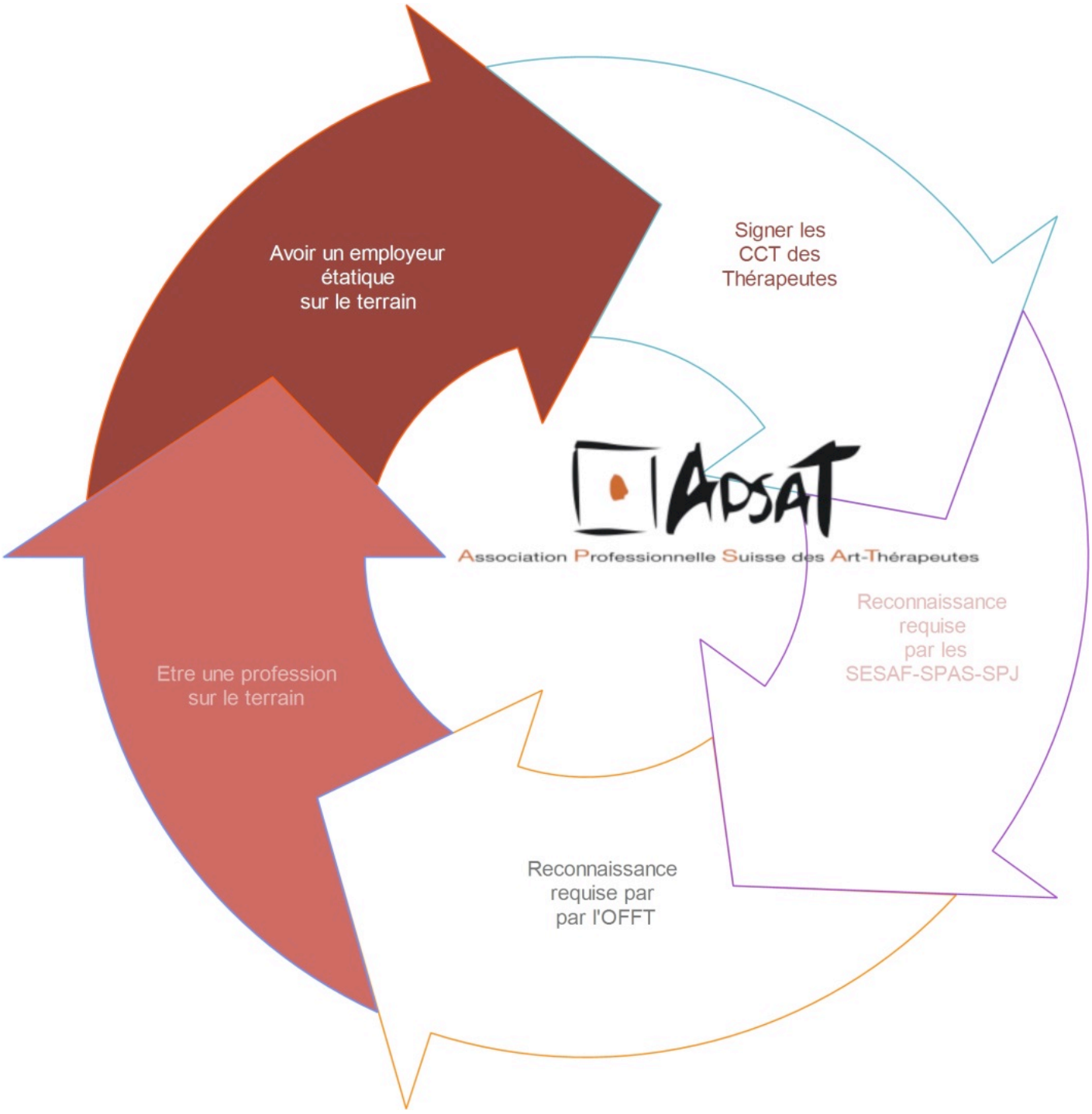
Avoir un employeur étatique sur le terrain
Signer les CCT des Thérapeutes
Reconnaissance requise par les SESAF-SPAS-SPJ
Reconnaissance requise par par l'OFFT
Etre une profession sur le terrain
Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

Objectifs pour la Commission Terrain Pour 2013-2014

Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

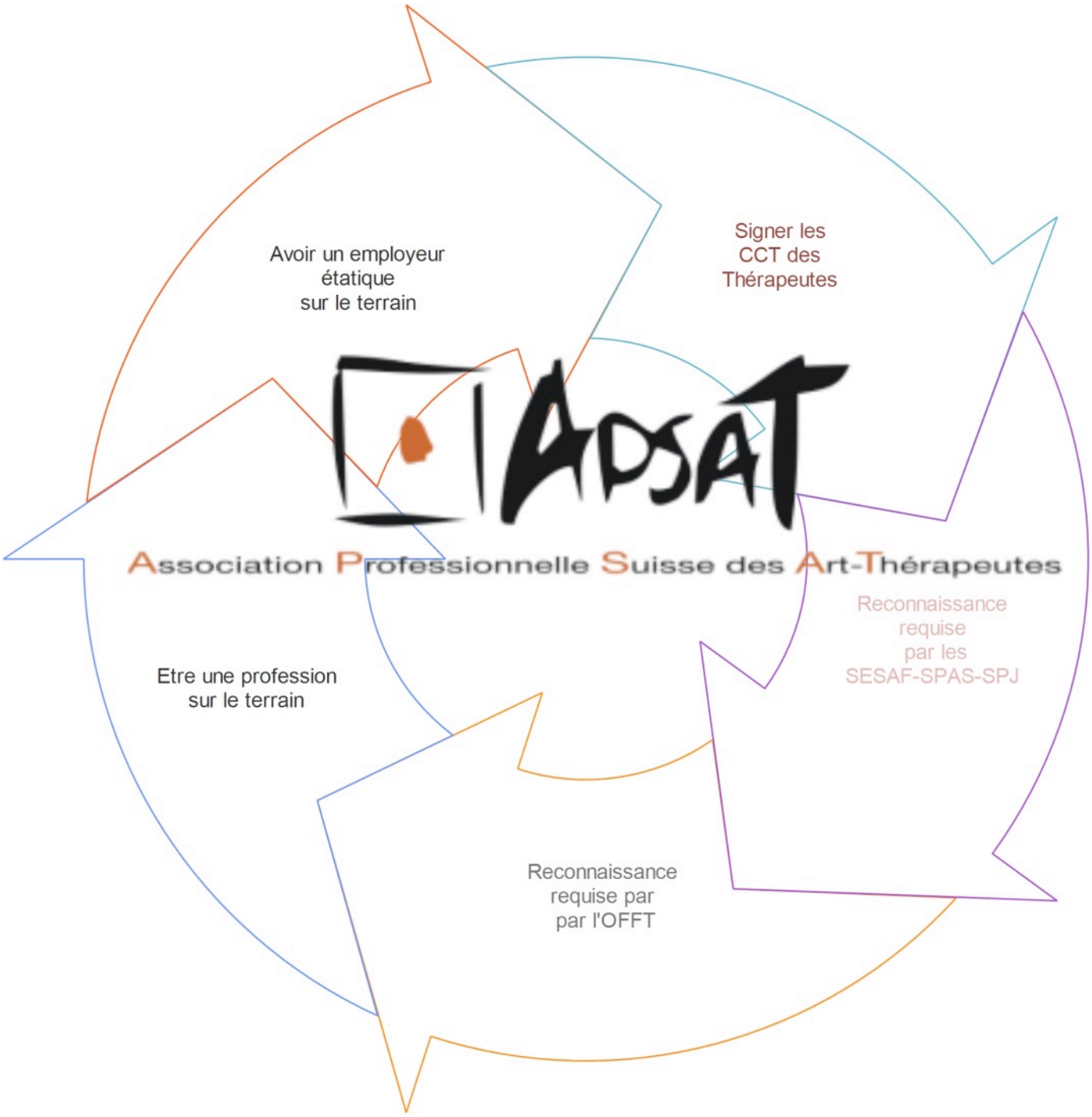
Avoir un employeur étatique sur le terrain
Signer les CCT des Thérapeutes
Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes
Reconnaissance requise par les SESAF-SPAS-SPJ
Etre une profession sur le terrain
Reconnaissance requise par par l'OFFT

Objectifs pour la profession à long terme

Applaudissements.

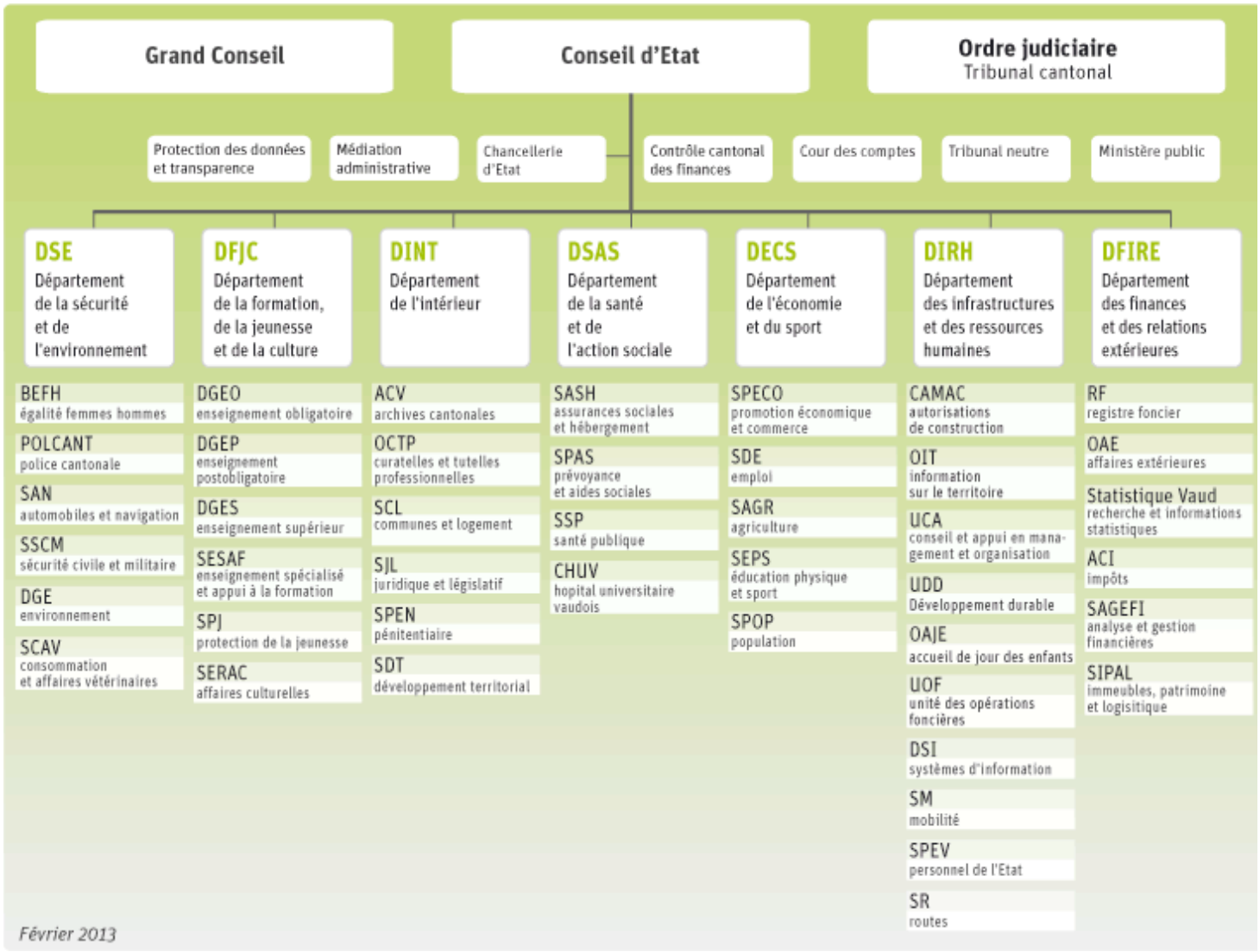

- **Rapport annuel de la Commission Site internet – Philémon Favrod**

Philémon Favrod, webmaster de l'APSAT, prend la parole pour présenter le nouveau site de l'APSAT en son état actuel et dans son devenir prévu.
Philémon nous précise que l'Espace Membres a été structuré de façon à ce que les membres titulaires puissent directement modifier leurs infos et leur profil. Il est important de s'en souvenir car il n'est pas utile de solliciter Philémon pour modifier ses propres infos ! Philémon nous présente ainsi comment accéder à l'Espace Membres du nouveau site pour consulter les documents mis en ligne et la procédure pour changer ses propres informations en ligne.
Bientôt, la procédure pour ajouter un nouveau membre sur le site sera complètement automatisée et gérée entre le nouveau membre, les administrateurs et le Burad.

Quelles sont les nouveautés du site ?

- une galerie de photos qui n'attend que la sélection de photos de la Commission Site internet pour être remplie et qui sera donc consultable dans les semaines à venir
- la création d'un agenda réservé aux membres de l'APSAT en plus de l'agenda officiel réservé à la vie de l'Association. Cela signifie que les membres pourront proposer aux

administrateurs leurs évènements, qui seront soumis à la décision du Comité pour être mis en ligne.
- la simplification et l'amélioration de la Bibliothèque (les jaquettes des livres sont apparentes et l'accès n'est pas soumis à l'entrée de codes ou d'identifiants au préalable)

Quels sont les développements encore à prévoir ?
La « Bibliothèque » (ex-Biblioforum) devrait bientôt être à nouveau le lieu d'échanges et d'interaction et les administrateurs pourront le gérer de façon autonome (il sera alors possible de poster son avis sur tel ou tel livre). La classification par thèmes va bientôt réapparaître pour faciliter la recherche d'un ouvrage en particulier.

Nicole Heusch explique qu'elle a rencontré des difficultés pour imprimer les documents mis en ligne dans l'Espace Membres. Philémon pense pouvoir faciliter la procédure d'impression sur le site.
Proposition d'un membre d'ajouter un Espace/ un Volet « Médiathèque » dans la Bibliothèque afin de pouvoir éventuellement mettre des vidéos en ligne… Pour la mise en forme, cela reste à réfléchir avec la Commission Site internet, mais la proposition est acceptée.
Dernier rappel de Philémon : l'administration des contenus du site va bientôt revenir aux administratrices – c'est-à-dire Thérèse Dupont et Emilie Truchet (prochaine rencontre début avril) - sauf pour ce qui concerne la gestion des membres, ce qui reviendra au Burad.

Philémon remercie enfin Silvia Weber, qui s'est chargée du graphisme du site, et mentionne aussi un collègue dont l'aide lui fut précieuse pour le développement du site, Jérémy Rabasco.

Applaudissements.

Question d'un membre : fut-il volontaire d'ôter toute couleur au site notamment en page d'accueil ? Philémon rappelle que ces questions d'esthétique ont toujours fait débat car le site de l'APSAT a ceci de particulier qu'il touche à la fois des artistes et à la fois des professionnels du soin. De ce fait, une juste mesure a été recherchée entre verve artistique et monde professionnel du soin. Joëlle rappelle alors que l'AG n'est pas le lieu de ce genre de débat et que ces questions ont déjà occupé beaucoup de temps lors de nombreuses réunions du Comité, ce qui montre bien la difficulté de satisfaire tout le monde en matière d'esthétique.

Applaudissements.

- **Rapport de la Représentante APSAT au sein de la CASAT – Thora Constant**

Thora Constant présente un Power Point et rappelle qu'elle occupe ce poste depuis un an.

Sa première grande mission fut de participer, en septembre 2012, à une réunion qui avait pour objectif de redéfinir la charte des nouvelles missions de la CASAT, partenaire national essentiel pour l'art-thérapie. Nous remercions d'ailleurs Susanne Bärlocher d'être parmi nous et d'avoir fait ce long trajet pour représenter la CASAT à notre AG.

Après la construction de l'EPS, la CASAT passe maintenant à une phase d'action aux multiples facettes :

- missions au niveau politique pour défendre notre métier au niveau des caisses complémentaires, des autorités ; pour étoffer notre réseau
- avancées avec le RME et l'ASCA qui ont créé des nomenclatures supplémentaires pour représenter l'EPS
- travail de réseau et de rencontres pour réaliser une liste commune de tous les art-thérapeutes de Suisse (EPS ou pas)
- communication autour de notre métier (« 24h ARTexpression » de Fribourg en septembre 2012, Salon des psychologues de Montreux pour la 1ère fois en septembre 2013 …)
- publications d'articles
- nombreux déplacements pour présenter l'art-thérapie et ses voies de formation
- coopération et coordination entre les associations pour la création d'un journal d'art-thérapie (du type « Yoga magazine »)
- organisation de grands rassemblements (Symposiums et Journées Professionnelles)
- réunion des Présidents des Associations (pour la 1ère fois en décembre 2012) pour bien définir les missions à venir (prochain rdv en juin)

Décisions à venir :
- regroupement des formations de superviseur et de thérapeute pédagogue à la CASAT pour en faire un pôle commun suisse
- sondage pour évaluer la situation professionnelle sur le terrain : salaire des art-thérapeutes, taux de pourcentage de travail en institution etc.

A retenir :
les 8 et 9 novembre 2013 : Symposium (« les processus en art-thérapie ») et Journée Professionnelle (« enfants et adolescents en art-thérapie ») de la CASAT à Bern.

Applaudissements.

Susanne Bärlocher prend le relais et Joëlle propose que, contrairement à l'OJ, la pause se fasse juste après l'intervention de Susanne afin de ne pas saturer en informations.

Susanne remercie l'APSAT de la part du Comité CASAT pour son invitation et elle présente son Power Point en expliquant que Thora a déjà évoqué de nombreux points.
Pour l'instant, 113 personnes ont passé l'examen EPS et la nouveauté réside dans le fait que la CASAT dispose désormais d'un programme d'évaluation scientifique pour évaluer l'EPS.

Forces de l'EPS :
• il maintient la diversité des méthodes et des fournisseurs de prestations dans l'art-thérapie suisse tout en promouvant un niveau uniforme de qualité
• il stimule le développement d'une compréhension du métier en lien avec les normes internationales et selon sa propre éthique en art-thérapie
• il développe une meilleure appréhension de la valeur du métier et approfondit la coopération entre les disciplines et les méthodes
• il dispose d'une organisation d'examen professionnelle

Perspectives offertes par l'EPS :

• poursuite du développement de l'EPS-AT vers une nouvelle qualification standard pour les art-thérapeutes suisses
• partenariat pour les autorités et les employeurs à l'échelle nationale
• plus grande fiabilité sur le plan financier en ce qui concerne les remboursements de prestations (pour les thérapeutes indépendants) ou les conditions d'emploi (pour les thérapeutes employés) grâce aux standards reconnus et à un partenariat compétent avec les autorités et les assureurs
• passerelles entre niveaux tertiaires A et B

But de la CASAT : positionnement de l'art-thérapie en Suisse
1. L'art-thérapie est un métier reconnu (acquis)
2. Il existe un niveau de qualité commun en Suisse (acquis)
3. Lorsqu'un art-thérapeute se fait embaucher, il est sur la même échelle salariale que les autres thérapeutes dans le domaine de la santé (en cours d'élaboration)
4. L'art-thérapie est remboursée par toutes les caisses maladies (en cours d'élaboration)
5. L'art-thérapie est prescrite régulièrement dans les hôpitaux, cliniques, homes, etc. (en cours d'élaboration)
6. Les art-thérapeutes ont une théorie et un langage communs, hors de leurs méthodes (en cours d'élaboration)
7. Le métier est attirant pour des jeunes (en cours d'élaboration)
8. Il existe des règlements obligatoires pour les prestataires (acquis)
9. Les prestataires (écoles) forment les art-thérapeutes sur un niveau élevé (en cours d'élaboration)

L'EESP est reconnue comme un partenaire de la CASAT depuis août 2012 et 19 autres écoles sont reconnues comme prestataires provisoires pour l'EPS (davantage en Suisse alémanique qu'en Suisse romande).

Le RME & l'ASCA ont inauguré 5 numéros d'affiliation de plus pour les art-thérapeutes mais les anciens numéros restent valables.
Cette année, la CASAT veut écrire à toutes les caisses complémentaires de santé pour informer sur la pertinence du traitement en art-thérapie. La CASAT veut aussi poursuivre son travail de réseau politique (offices fédéraux et cantonaux) pour créer des places de travail pour l'art-thérapie dans les institutions, pour sensibiliser sur l'art-thérapie et démontrer les possibilités de remboursement.

L'art-thérapie figure maintenant sur la liste CIIS (Collaboration Intercantonale dans le domaine des Institutions Sociales), fruit d'un travail commencé en 2007. Cela implique que la Conférence suisse des Directrices et Directeurs cantonaux des Affaires Sociales, la CDAS, recommande aux cantons le métier d'art-thérapeute (le titre de la formation professionnelle supérieure) comme profession nécessaire dans le domaine B (institutions pour personnes invalides adultes selon la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides).

La CASAT a aussi pris contact avec le CHUV concernant la LAMAL pour savoir comment positionner l'art-thérapie auprès d'elle, ce qui représente un travail à très long terme mais qui doit commencer dès aujourd'hui.

La CASAT prépare également une enquête et sollicite ainsi chacun et chacune dans son réseau. Si des directeurs d'école, des médecins, des soignants expriment le besoin d'art-thérapeutes, chacun dans son secteur, il faut l'adresser à la CASAT qui cherche à préparer un grand rassemblement pour démontrer les besoins du terrain.

Susanne remercie l'assemblée pour son écoute attentive.
Applaudissements.

Joëlle remercie Susanne pour son intervention et souligne encore l'importance de la CASAT pour notre profession et la nécessité pour l'APSAT de poursuivre ce lien étroit.

~ PAUSE ~
(de 10h50 à 11h05)

- **Rapport de la déléguée APSAT au sein du comité de la CASAT – Thérèse Dupont**

Votes de cette année au nom de l'APSAT à la CASAT :
- changements des statuts de la CASAT
- augmentation de la cotisation des associations pour la CASAT
- accueil d'une nouvelle association au sein de la CASAT

- **Rapport du Burad – Mathilde Carré**

Mathilde Carré présente le Burad, composé d'elle-même, Catherine Starkier, et Raphaëlle Boucard. Comme cette dernière est membre associé, c'est une exception qui a été acceptée l'année dernière en AG d'accueillir un membre non titulaire au Burad ; Mathilde souligne le caractère bénéfique de cette ouverture et propose même de garder à l'avenir cette possibilité de proposer aux membres associés de se joindre au Burad. (ratio à respecter : 2 membres titulaires pour 1 membre associé). Il n'y a pas de démission à prévoir cette année mais Mathilde serait enchantée de pouvoir former la relève ! Elle explique avoir pris le mandat l'année dernière lors de l'AG. La passation (et 3 caisses de 12 kgs de dossiers) s'est déroulée chez Nicole lors d'une séance de transition. Après un gros travail de réorganisation, de classement et de sécurisation (le nouveau Burad est stocké dans 2 armoires sur roulettes de 25 kg chacune, fermées avec un code), il y a eu 16 séances de travail au total.

L'APSAT compte aujourd'hui :
- 69 membres professionnels titulaires
- 7 ré-affiliations de membres qui ne veulent pas faire partie de l'ASCA (2013)
- 28 membres professionnels titulaires APSAT A (ré-affiliés et membres ASCA, avantage de n'avoir à présenter qu'un seul dossier par an – juste à l'APSAT, pas à l'ASCA – pour reconduire son affiliation à l'APSAT ET à l'ASCA et avantage du rabais de cotisation)
- quelques membres APSAT A en attente
- membres étudiants et professionnels associés sont très peu nombreux. C'est pourquoi un des prochains challenges du Burad serait de se rapprocher des écoles pour mieux communiquer sur l'APSAT et agrandir les rangs de nos membres. C'est aussi la raison pour laquelle les critères d'admission sont de nouveau à l'étude.

Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

Thora Constant encourage à cette occasion Pierre-André Sierro à diffuser la présentation de l'APSAT au sein de l'EESP.

Le travail effectué au Burad :

- classement et réorganisation
- meilleure répartition des tâches
- rédaction de PV
- lecture des dossiers d'admission
- appréciation des dossiers d'admission
- attestations des membres
- simplification des formulaires de ré-affiliation (à venir) et de la communication
- liens avec le Comité et avec la trésorière

Perspectives de collaboration du Burad :

- lien de contrôle et de pointage avec l'ASCA
- rapprochement avec le bureau d'admission de l'ARAET et harmonisation des critères d'admission
- lien avec des nouveaux membres potentiels (étudiants par exemple)
- lien avec différentes instances (CCT notamment)

• Rapport annuel de la déléguée APSAT au Comité scientifique de l'EESP – Joëlle Gourier.

Joëlle explique ne pas avoir beaucoup à dire concernant le Conseil scientifique étant donné que la dernière réunion qui s'est tenue s'est essentiellement concentrée sur la clarification de la position de l'école par rapport à l'EPS. Ont suivi de nombreuses rencontres très rassurantes avec Déa Evêquoz.
L'important se tient désormais dans la prochaine réunion du 2 mai, déjà évoquée plus tôt, et dont Joëlle retranscrira la teneur dans une prochaine newsletter.

• Rapport annuel de la trésorière – Catherine Starkier

Budget 2013 et bilan 2012 librement consultables par les membres sur l'Espace Membres du site APSAT.

Comptes de l'année 2012 :

1er constat : à la fin de cette année, plus de 5600 CHF d'avoir au CCP. Quand Catherine avait repris les comptes en 2011, il n'y avait qu'autour de 2500 CHF d'avoir.
Catherine explique qu'un gros effort a été fait au Comité pour réduire les frais de fonctionnement au maximum (surtout pour les frais de déplacement du Comité et les frais d'envoi). Cela a permis de gagner 3000 CHF par rapport à deux ans en arrière.
Catherine se montre aussi particulièrement attentive quant au paiement des cotisations et, depuis 2 ans, les 3 quarts des adhérents ont payé leur cotisation au moment de l'AG annuelle. Cela permet de mieux visualiser l'argent dont l'APSAT dispose pour le budget suivant.
Certains frais sont stables et irréductibles, ce sont les frais de fonctionnement liés au secrétariat et au Burad.
La Journée Professionnelle 2012 a fait un petit bénéfice d'environ 1900 CHF, ce qui était bien car la Journée Professionnelle de l'année précédente n'avait permis aucun bénéfice.
Un autre constat : très peu de nouvelles personnes inscrites cette année. Catherine souligne à nouveau la nécessité d'agrandir nos troupes. Joëlle ajoute que c'est sans doute le manque de

communication et d'information sur l'APSAT qui explique ce tout petit nombre de nouveaux adhérents et de membres étudiants. Catherine ajoute que les 20 diplômés qui sortent chaque année de l'école devraient aussi trouver leur place parmi nous… ce qui relance les raisons pour lesquelles le Comité a décidé de retravailler les critères d'admission.

Catherine évoque aussi la tentative de conférence de presse échouée l'année dernière. Celle-ci avait malheureusement été programmée juste au moment de l'accident de car qui avait fait tant de morts et de blessés ; la conférence avait donc dû être annulée mais l'APSAT avait dû tout de même payer le journaliste engagé (1400 CHF).

Dépenses qui ont augmenté au cours de cette année :
- la gestion et la rénovation du site
- l'impression des plaquettes APSAT

NB : Catherine ajoute enfin que le paiement des cotisations par internet est préférable au paiement par BV car il coûte moins cher à l'association.

Budget prévisionnel 2013-2014 :
Catherine espère 82 membres pour l'année à venir. Elle évoque le très grand succès de la Journée Professionnelle 2013 (autour de 65 personnes ont participé), ce qui devrait dégager un joli bénéfice. Catherine a gardé les frais de fonctionnement habituels.
En revanche, Catherine a augmenté le budget du site car de nouveaux travaux sont encore à prévoir. Elle a également prévu l'augmentation de la cotisation de la CASAT (à partir de janvier 2014). Catherine note pour finir que l'augmentation de la cotisation APSAT (240 CHF au lieu de 237 CHF), qui avait été votée lors de l'AG 2012, fut oubliée et non réclamée mais qu'elle ne le sera pas cette année.

Applaudissements.

Vote de l'acceptation des comptes 2012 et du budget 2013.
Vote – accepté à l'unanimité.

- **Lecture du rapport des vérificatrices des comptes, par Catherine Starkier.**

Les vérificatrices des comptes sont Danièle Blanc et Nathalie Monnin-Gallay. Elles se sont réunies le 14 mars 2013 en présence de Catherine Starkier, la trésorière. Elles certifient l'exactitude des comptes et remercient Catherine pour son excellent travail.

Danièle Blanc souhaite démissionner. Catherine fait appel à un(e) volontaire pour la remplacer et reprécise le travail de ce poste (une réunion de présentation des comptes par année).
Violaine Knecht se propose et c'est accepté.

Election et Réélection des vérificatrices des comptes.
Vote - accepté à l'unanimité.

- **Présentation ASCA**

Pascale Lifschitz explique un peu la naissance de l'idée du projet ASCA lorsqu'elle était membre du Comité de l'APSAT. Au tout début, elle a pris contact avec Mr Monnard, qui a fait une proposition de convention entre APSAT et ASCA. Ce travail n'était pas terminé lorsque

Pascale a achevé son mandat au Comité et il fut repris par d'autres pour finalement être finalisé et signé en février 2013.

Joëlle explique que l'ASCA a tout intérêt à faire des partenariats avec les Associations car celles-ci font ensuite tout le travail à sa place (c'est-à-dire traiter les dossiers un à un pour sélectionner les membres). La convention signée doit être mise en ligne sur l'Espace Membres du site de l'APSAT pour la consultation éventuelle des membres.
Il faudra donc être très vigilant pour respecter la convention et être en ordre en cas de contrôle de l'ASCA : nous comptons donc sur vous, les membres, pour nous fournir justificatifs et cotisations à la date prévue (1er décembre de chaque année), (cotisation : 200 CHF à la place de 300 CHF, gain non négligeable pour les membres).

- **Point Festival de la Formation Continue**

Thora Constant a réuni une vingtaine de thérapeutes dans le cadre du Festival de la Formation Continue pour communiquer sur l'art-thérapie. Cela a donné lieu aux « 24H ARTexpression » de Fribourg, en septembre 2012. Ce fut un grand succès !
Pour l'édition 2013, ce sont les art-thérapeutes du côté de Berne qui prendront le relais… mais cela reste encore à préciser.
Thora pense peut-être relancer le flambeau pour 2014 du côté de Genève. A suivre ?

Vous pouvez consulter le dossier écrit suite à cette belle opération sur le site de l'APSAT. Le document est accessible sans être membre.

Vote global pour tous les rapports : chacun(e) est invité(e) à se manifester en cas de désaccord sur un ou plusieurs rapports…
Personne ne s'abstient, personne ne manifeste son désaccord : **les rapports sont donc acceptés à l'unanimité.**

Applaudissements.

4. Présentation des nouvelles missions liées aux Commissions – Joëlle Gourier.

Joëlle présente un Power Point et précise au préalable que le Comité s'engage à réunir les Commissions plus régulièrement pour suivre leur travail de plus près.

- **Commission Ethique**

En l'état actuel, elle compte Violaine Knecht et Willy Campana. Willy souhaite démissionner mais Violaine souhaite rester.
Il faudrait 2 autres personnes pour faire équipe avec Violaine pour respecter un nombre impair de membres (de façon à ce que les avis puissent être balancés). Il faudrait également que les membres de cette Commission ne fassent partie d'aucune autre Commission de l'APSAT pour éviter tout conflit d'intérêt.
Prochains mandats de cette Commission :

- travailler à un nouveau cahier des charges

- se mettre éventuellement en lien avec la CASAT pour éventuellement adapter ce qui a déjà été fait en fonction de ce qui se fait à la CASAT
- informer les membres APSAT de la Commission Ethique, communiquer davantage
- travailler à un « contrat éthique », document à élaborer puis à mettre en ligne sur le site de l'APSAT, mis à la disposition des patients et des thérapeutes, au commencement de tout accompagnement thérapeutique.

Appel aux volontaires ?
Personne ne répond. Il est donc décidé de lancer un nouvel appel dans une newsletter prochaine.
Finalement, Pascale Lifschitz et Anne-Laure De Rham se portent volontaires.
Remerciements et applaudissements.

• Commission Evaluation (→ Publication)

Le Comité propose sa dissolution et son remplacement par une Commission Publication.
Prochains mandats de cette Commission :

- susciter l'écriture, la recherche et développer les publications
- travailler à la mise en ligne des mémoires sur le site internet de l'APSAT dans la « Bibliothèque »
- rassembler des publications pour aider à la justification scientifique
- se mettre en lien avec la CASAT pour la création d'une revue (cf rdv des présidents en juin 2013)

Appel aux volontaires ?
Nicole Heusch, qui précise vouloir elle-même produire de l'écriture. Thérèse Dupont la rejoint.
Il est décidé de lancer un nouvel appel dans une newsletter prochaine pour un éventuel dernier participant.

• Commission Relations publiques & Formation Continue

Le Comité propose de la nommer différemment : Commission Relations publiques tout court, puisque la Formation continue est surtout l'objet de la Commission Journée Professionnelle.
Prochains mandats de cette Commission :

- en lien avec la CASAT, développer la communication auprès du grand public et auprès des professionnels pour que l'art-thérapie jouisse d'une meilleure visibilité
- communication dans les institutions, les hôpitaux, les homes, les écoles, les autorités etc.
- travail en lien avec la Commission Terrain qui œuvre davantage sur le plan politique

Idéalement, il faudrait que cette Commission compte un représentant de chaque canton pour une meilleure diffusion sur le terrain.

Appel aux volontaires ?
Brigitte Straubhaar (représentante de Vaud-Fribourg) se porte volontaire.
Il est décidé de lancer un nouvel appel dans une newsletter prochaine, et auprès de l'ARAET pour créer une éventuelle Commission commune.

• Commission Bibliographie/Forum (→ Bibliothèque)

Joëlle reprécise que cette Commission s'appellera dorénavant Commission Bibliothèque.
Elle nous annonce la démission de Rose-Marie Rummel Walker.

Prochains mandats de cette Commission :
- traduction des titres de la Bibliothèque dans plusieurs langues
- ouverture aux livres anglais, allemands, italiens, espagnols…
- création d'un espace « Médiathèque » au sein de la Bibliothèque

Appel aux volontaires multilingues ?
Thora propose de faire un appel du côté de la CASAT.
Raphaëlle Boucard et Catherine Starkier souhaitent rester. Jessica Monga se porte volontaire.
Christine Hof se propose de participer en envoyant sa liste de livres en anglais et en allemand.

Applaudissements.

5. Modification des statuts et des critères d'admission * – vote.

Point et vote reportés au 15 juin 2013.

Rappel : Pour que le vote soit validé, il faudra que **2/3 des membres** expriment leur vote.

6. Compte rendu de la Journée Professionnelle 2012.

Pascale Lifschitz présente son rapport.
La Journée Professionnelle 2012 a aussi été l'occasion de fêter les 10 ans de l'APSAT ; elle était ouverte aux art-thérapeutes et au grand public. Pour se faire connaître du plus grand nombre, un tarif étudiant a été proposé à cette occasion. Le matin même de cette journée se tenait l'AG annuelle de l'APSAT pour réunir le plus grand nombre de membres possibles.

Le thème de cette journée fut « l'Art en jeu dans l'art-thérapie ». Le choix du lieu s'est donc porté sur le Musée du Jeu de la Tour-de-Peilz et la Journée s'est déroulée de 14h à 22h.
Après l'exposé de Violaine Knecht sur « l'Arbre de l'Art », 5 intervenants (faisant partie des membres fondateurs de l'APSAT) ont animé des ateliers créatifs en groupe dont la finalité était la réalisation d'une œuvre collective. Deux clowns de l'association « Fil rouge » sont intervenus à différents moments de la Journée pour rebondir et improviser sur ce qui était vécu et partagé.
Apéritifs et repas du soir étaient compris dans le prix global de la Journée. Pour clore la Journée, un atelier « Danse singulière » fut animé par Claire-Lise Oudart.

Au final, cette Journée semble avoir été fort appréciée par les participants. On a pu constater une nette augmentation des inscriptions par rapport à l'année précédente avec 57 participants et un bénéfice de plus de 1900 CHF.

Composée de Willy Campana, Geneviève Marthaler-Conne, Pierre-André Sierro et Pascale Lifschitz, la Commission Journée Professionnelle 2012 a eu beaucoup de plaisir à travailler ensemble à la réalisation de ce projet ambitieux. Un grand merci à Silvia Weber pour le graphisme de la plaquette de communication.

Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

7. Démissions au sein du Comité et des Commissions / élections et ré-élections

Membres démissionnaires du Comité :
Violaine Knecht et Marilyn Boily.
Remerciements de Violaine qui explique avoir eu du mal à quitter le Comité après tout ce temps d'engagement pour l'APSAT. Aujourd'hui, elle dit partir confiante et détendue, ravie de l'énergie du nouveau Comité, des avancées sur le terrain et des chantiers encore en route.
Cadeaux remis à Violaine et Marilyn par Catherine Starkier et applaudissements.
Appel aux volontaires qui voudraient rejoindre le Comité ? Pas de volontaire.

Election du nouveau Comité :
Joëlle Gourier / Phyllis Wieringa / Thora Constant : membres titulaires
Mathilde Carré / Thérèse Dupont / Catherine Starkier / Maribel Torrent : membres associées
Catherine Starkier reste notre trésorière.
Toutes sont ré-élues à l'unanimité.

Emilie Truchet devient notre secrétaire.
Vote et élection à l'unanimité.

Présidence et vice-présidence :
Ré-élection de Joëlle Gourier à la présidence de l'APSAT.
Ré-élue à l'unanimité.

La vice –présidence sera attribuée lors de la 1ère réunion du nouveau Comité.

BURAD (bureau des admissions) :
Mathilde Carré, Catherine Starkier-Korb, Raphaëlle Boucard
Toutes sont ré-élues à l'unanimité.

Commission Journée professionnelle :
(La Journée Professionnelle devrait se tenir à l'automne 2014)
Brigitte Straubhaar, Thérèse Dupont, Jean-Michel Capt, Masumi Mizogushi
Tous sont ré-élus à l'unanimité.

Commission Statuts et Critères d'Admission :
Maribel Torrent, Thérèse Dupont
Elues à l'unanimité.

Commission ARAET/APSAT :
Phyllis Wieringa, Mathilde Carré, (Novella Albrici de l'ARAET)
Ré-élues à l'unanimité.

Commission Terrain :
Mathilde Carré, Phyllis Wieringa, Thérèse Dupont
Ré-élues à l'unanimité.

Commission Site internet :
Philémon Favrod, Thérèse Dupont, Emilie Truchet
Ré-élus et élue à l'unanimité.

Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

Commission Ethique
Violaine Knecht, Pascale Lifschitz, Anne-Laure De Rham
Ré-élue et élues à l'unanimité.

Commission Publication
Nicole Heusch, Thérèse Dupont
Elues à l'unanimité.

Commission Relations Publiques
Brigitte Straubhaar
Elue à l'unanimité.

Commission Bibliothèque
Raphaëlle Boucard, Catherine Starkier, Jessica Monga
Ré-élues et élue à l'unanimité.

Représentante APSAT au sein de la CASAT : Thora Constant.
Déléguée APSAT au sein du Comité de la CASAT : Thérèse Dupont.
Déléguée APSAT au sein de l'EESP : Joëlle Gourier.
Vérificatrices des comptes : Violaine Knecht et Nathalie Monin-Gallay.

Toutes les Commissions, représentantes, déléguées et vérificatrices ont été votées et approuvées à l'unanimité.

8. Divers et fin.

Thora Constant propose l'idée d'organiser une journée spécialement consacrée aux professionnels indépendants (ouverture d'un atelier, assurance, matériel, etc.). Le Comité se propose de poursuivre la réflexion autour d'une telle organisation et d'en faire part aux membres aussitôt que possible, le 15 juin peut-être ? A voir aussi avec l'ARAET ?

La prochaine AG aura lieu un samedi de Mars 2014. L'endroit et la date restent encore à définir.

Fin de l'Assemblée Générale à 12 heures 36 minutes le 23 mars 2013.

Le 16 avril 2013,
Procès Verbal rédigé par Emilie Truchet.